



Informations de base	
<b>2016/2245(INI)</b> INI - Procédure d'initiative Déploiement des instruments de la politique de cohésion par les régions pour faire face au changement démographique <b>Subject</b> 4.70.02 Politique de cohésion, Fonds de cohésion (FC)	Procédure terminée

Acteurs principaux				
Parlement européen	<b>Commission au fond</b>		<b>Rapporteur(e)</b>	<b>Date de nomination</b>
	<b>REGI</b> Développement régional		GARCÍA PÉREZ Iratxe (S&D)	14/07/2016
			Rapporteur(e) fictif/fictive VALCÁRCEL SISO Ramón Luis (PPE) PORĘBA Tomasz Piotr (ECR) JAKOVČIĆ Ivan (ALDE) VALLINA Ángela (GUE/NGL) ROPÉ Bronis (Verts/ALE) D'AMATO Rosa (EFDD)	
	<b>Commission pour avis</b>		<b>Rapporteur(e) pour avis</b>	<b>Date de nomination</b>
	<b>FEMM</b> Droits de la femme et égalité des genres		GERICKE Arne (ECR)	20/04/2017
Commission européenne	<b>DG de la Commission</b>		<b>Commissaire</b>	
	Politique régionale et urbaine		CREȚU Corina	

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
06/10/2016	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
09/10/2017	Vote en commission		

23/10/2017	Dépôt du rapport de la commission	<a href="#">A8-0329/2017</a>	Résumé
13/11/2017	Débat en plénière		
14/11/2017	Décision du Parlement	<a href="#">T8-0427/2017</a>	Résumé
14/11/2017	Résultat du vote au parlement		
14/11/2017	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2016/2245(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	REGI/8/08006

Portail de documentation				
<b>Parlement Européen</b>				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		<a href="#">PE604.887</a>	29/05/2017	
Avis de la commission	<b>FEMM</b>	<a href="#">PE606.232</a>	22/06/2017	
Amendements déposés en commission		<a href="#">PE606.298</a>	03/07/2017	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		<a href="#">A8-0329/2017</a>	23/10/2017	<a href="#">Résumé</a>
Texte adopté du Parlement, lecture unique		<a href="#">T8-0427/2017</a>	14/11/2017	<a href="#">Résumé</a>
<b>Commission Européenne</b>				
Type de document	Référence	Date	Résumé	
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	<a href="#">SP(2018)52</a>	22/03/2018		

## Déploiement des instruments de la politique de cohésion par les régions pour faire face au changement démographique

2016/2245(INI) - 14/11/2017 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 506 voix pour, 103 contre et 77 abstentions, une résolution sur le déploiement des instruments de la politique de cohésion par les régions pour faire face aux changements démographiques.

**Réagir au changement démographique:** les députés ont rappelé que le changement démographique était **un enjeu majeur**, non seulement au niveau mondial et européen, mais aussi s'agissant du développement local et des politiques de valorisation du territoire dans l'Union.

Le Parlement a appelé à **réagir au changement démographique par une action coordonnée** de toutes les autorités européennes, nationales, régionales et locales, avec la participation de représentants de la société civile, en tenant compte du rôle des villes, des zones rurales et des zones côtières et de pêche, ainsi que des zones confrontées à des problèmes spécifiques liés à leur situation géographique ou démographique.

Si le changement démographique engendre de nouvelles problématiques, il ouvre également, à l'échelon local, des perspectives de développement. Dans ce contexte, le Parlement a souligné l'importance de **mettre en avant des stratégies de spécialisation intelligente** pour aider les régions et les territoires locaux à identifier les activités à forte valeur ajoutée et à mettre en place des écosystèmes d'innovation attrayants qui intègrent l'économie circulaire dans l'aménagement du territoire.

**Caractéristiques du changement démographique dans l'UE:** soulignant le vieillissement dû à la déstructuration de la pyramide des âges, les députés ont déclaré que l'un des principaux objectifs d'une politique démographique européenne devrait être de **prendre en compte tous les territoires confrontés aux déséquilibres démographiques** et les spécificités de ces territoires. Ils ont suggéré d'encourager les PME agricoles en milieu rural et de montagne qui fabriquent des produits aux caractéristiques qualitatives spéciales et pourraient permettre **d'atténuer le dépeuplement dans ces zones**.

La résolution a souligné l'augmentation constante du nombre de personnes âgées - environ 2 millions de personnes atteignent chaque année l'âge de 60 ans - ce qui a un impact sur l'aménagement du territoire, le logement et les transports et sur d'autres types d'infrastructures et de services. Les régions devraient adapter la fourniture de services, les infrastructures et l'élaboration de politiques à ces tendances et modèles démographiques.

**Coordination des politiques de l'UE:** afin de garantir une approche plus globale à l'égard du changement démographique le Parlement a préconisé une plus grande coordination des instruments de l'UE, en particulier la politique agricole commune (PAC), les fonds structurels et d'investissement européens (ESI), y compris le Fonds de cohésion, la coopération territoriale européenne, le Fonds européen pour les investissements stratégiques (EFSI) et le mécanisme pour l'interconnexion en Europe.

La Commission devrait proposer une **stratégie sur le changement démographique** qui accorde la priorité aux domaines suivants:

- la fourniture de **nouvelles possibilités d'emplois rémunérés** afin de maintenir les populations;
- le développement des **infrastructures** en tant que facteur d'implantation d'entreprises;
- **l'extension d'une couverture en technologies de l'information** et de la communication (TIC) dans les territoires à faible densité de population;
- la mise à disposition de **services de base de l'État** et de transports publics locaux pour garantir l'accès aux services publics;
- des politiques conçues pour garantir un **renouvellement durable des générations** et une prise en charge adaptée des personnes dépendantes;
- des politiques en matière **d'accueil, d'intégration et de retour des migrants** et des réfugiés sous protection internationale;
- l'utilisation de **nouveaux cadres**, plus attrayants, de communication sur la vie en milieu rural.

Les députés ont suggéré:

- **d'intégrer les considérations démographiques dans l'ensemble des politiques de l'UE, y compris au niveau de ses lignes budgétaires**, afin de permettre le développement de ces politiques notamment en matière d'agriculture, d'environnement, de société de l'information, de recherche, développement et innovation (RDI), d'emploi, d'éducation, de politique sociale et de transports;
- de créer au niveau européen **des réseaux d'échange de bonnes pratiques** et d'expériences permettant aux autorités régionales et locales, ainsi qu'aux acteurs de la société civile, d'apprendre les uns des autres comment répondre aux problèmes créés par le changement démographique.

**Renforcer l'efficacité des fonds européens:** le Parlement a souligné que les Fonds ESI devaient mieux gérer les effets des changements démographiques au cours de la prochaine période de programmation:

- **le Fonds européen de développement régional (FEDER)** devrait aider davantage zones qui présentent un taux élevé de vieillissement, qui sont très rurales et qui sont fortement touchées par l'exode de la population de façon à contribuer à l'amélioration des infrastructures de transport et de télécommunications, à la réduction de la fracture numérique et à la mise en place de meilleurs services publics;
- **le Fonds social européen (FSE)** devrait intensifier son travail de formation et d'éducation des jeunes, promouvoir l'employabilité et aider les personnes à mieux concilier vie professionnelle et vie privée et lutter contre l'exclusion sociale et numérique des personnes âgées.

D'une manière générale, les régions devraient utiliser les Fonds ESI de manière plus proactive afin de lutter contre le **chômage des jeunes**. La politique de cohésion devrait également promouvoir l'employabilité et l'inclusion des femmes.

Les députés ont plaidé pour l'octroi d'un **statut particulier aux régions défavorisées sur le plan démographique** dans le cadre de l'élaboration de la forme future de la politique de cohésion après 2020.

La Commission est invitée à i) envisager l'allocation de **ressources spécifiques**, dans le cadre des fonds existants, destinée à couvrir les zones connaissant des désavantages démographiques graves et permanents; ii) envisager de définir de **nouveaux critères** permettant de distinguer les territoires confrontés à des défis démographiques; iii) incorporer **une initiative phare sur la démographie** dans la stratégie Europe 2020, financée par les fonds ESI existants.

## Déploiement des instruments de la politique de cohésion par les régions pour faire face au changement démographique

La commission du développement régional a adopté un rapport d'initiative d'Iratxe GARCÍA PÉREZ (S&D, ES) sur le déploiement des instruments de la politique de cohésion par les régions pour faire face aux changements démographiques.

Les changements démographiques exercent d'importantes pressions économiques, sociales, fiscales et environnementales sur les gouvernements des États membres et les autorités régionales et locales. Ces pressions seront exacerbées par le déclin de la population active et un taux de dépendance plus élevé.

Selon les députés, **cette question devrait être traitée par une action coordonnée** de toutes les autorités européennes, nationales, régionales et locales, avec la participation de représentants de la société civile.

Il conviendrait de tenir compte des défis spécifiques posés par les régions ultrapériphériques, les régions les plus septentrionales à très faible densité de population et les îles, ainsi que les régions transfrontalières et de montagne. L'importance des stratégies de spécialisation intelligente devrait être mise en avant pour aider les régions et les territoires locaux à identifier les activités à forte valeur ajoutée et à mettre en place des écosystèmes d'innovation attractifs qui intègrent l'économie circulaire dans l'aménagement du territoire.

**Caractéristiques du changement démographique dans l'UE:** soulignant la déstructuration de la pyramide de population, les députés ont déclaré que l'un des principaux objectifs d'une politique démographique européenne devrait être de **prendre en compte tous les territoires confrontés aux déséquilibres démographiques** et les spécificités de ces territoires, des facteurs auxquels la politique de cohésion a longtemps cherché à adapter, et qui revêtiront une importance considérable après 2020.

Le rapport a souligné l'augmentation constante du nombre de personnes âgées - environ 2 millions de personnes atteignent chaque année l'âge de 60 ans - ce qui a un impact sur l'aménagement du territoire, le logement et les transports et sur d'autres types d'infrastructures et de services. Les régions devraient adapter la fourniture de services, les infrastructures et l'élaboration de politiques à ces tendances et modèles démographiques.

**Coordination des politiques de l'UE:** le rapport a préconisé une plus grande coordination des instruments de l'UE, en particulier la politique agricole commune (PAC), les fonds structurels et d'investissement européens (ESI), y compris le Fonds de cohésion, la coopération territoriale européenne, le Fonds européen pour les investissements stratégiques (EFIS) et le mécanisme pour l'interconnexion en Europe, afin de garantir une approche plus globale du changement démographique.

Les députés ont souligné l'importance de **l'intégration des considérations démographiques dans l'ensemble des politiques de l'UE**, y compris au niveau de ses lignes budgétaires, afin de permettre le développement de ces politiques notamment en matière d'agriculture, d'environnement, de société de l'information, de recherche, développement et innovation (RDI), d'emploi, d'éducation, de politique sociale et de transports.

La politique démographique de l'UE devrait être plus complète, transversale et mieux coordonnée entre les États membres. Le rapport a appelé à la création au niveau européen de **réseaux d'échange de pratiques** exemplaires et d'expériences permettant aux autorités régionales et locales, ainsi qu'aux acteurs de la société civile, d'apprendre les uns des autres comment aborder les problèmes créés par le changement démographique.

**Renforcer l'efficacité des fonds européens:** les députés ont souligné que les Fonds ESI devaient mieux gérer les effets des changements démographiques au cours de la prochaine période de programmation et que le Fonds européen de développement régional (FEDER) devrait **aider davantage zones qui présentent un taux élevé de vieillissement, qui sont très rurales et qui sont fortement touchées par l'exode de la population** de façon à contribuer à l'amélioration des infrastructures de transport et de télécommunications, à la réduction de la fracture numérique et à la mise en place de meilleurs services publics.

Le Fonds social européen (FSE) devrait intensifier son travail de formation et d'éducation des jeunes, promouvoir l'employabilité et aider les personnes à mieux concilier vie professionnelle et vie privée et lutter contre l'exclusion sociale et numérique des personnes âgées. La Commission est invitée à envisager **l'allocation de ressources spécifiques**, dans le cadre des fonds existants, destinée à couvrir les zones connaissant des désavantages démographiques graves et permanents.

Afin d'éviter les fractures territoriales, les députés estiment que l'EFIS devrait bénéficier aux régions les plus défavorisées en investissant davantage dans les domaines d'action prioritaires de l'Union, tels que l'énergie, les transports, la recherche, les PME, l'éducation ou les infrastructures sociales. Ils plaident pour l'octroi d'un **statut particulier** aux régions défavorisées sur le plan démographique dans le cadre de l'élaboration de la forme future de la politique de cohésion après 2020.

Les régions devraient utiliser les Fonds ESI de manière plus proactive afin de lutter contre le chômage des jeunes et de donner aux jeunes la possibilité de commencer une carrière appropriée. La politique de cohésion devrait également promouvoir l'employabilité et l'inclusion des femmes.

La Commission est appelée à:

- envisager de définir de nouveaux critères permettant de distinguer les territoires confrontés à des défis démographiques;
- mener des études sur les indicateurs socio-économiques et environnementaux potentiels;
- incorporer dans la politique de cohésion de nouveaux indicateurs dynamiques, tels qu'un indicateur démographique, et en particulier l'indicateur européen de progrès social de l'UE, afin de donner une image plus complète des défis spécifiques auxquels ces régions sont confrontées;
- incorporer une **initiative phare sur la démographie** dans la stratégie Europe 2020, financée par les fonds ESI existants.

Enfin, les députés ont souligné la valeur ajoutée, pour l'ensemble des fonds ESI, de la **méthode dite du développement local participatif** en matière de définition et de mise en œuvre de solutions ascendantes intégrées et spécifiques. Ils ont déploré que cette méthode ne soit obligatoire que pour le Feader et que les démarches locales et participatives soient en recul dans le cadre du Fonds européen de développement régional, du FSE et du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP). Ils ont appelé la Commission à **rendre obligatoire** le recours au développement local participatif pour l'ensemble des fonds ESI.